

[Home](#) > [Philosophie de l'Islam \(Livre 2\)](#) > [Les Sources Du Droit Canon](#) > Le lien entre l'ijtihâd et la finalité de l'Islam

Les Sources Du Droit Canon

Pour faire des déductions juridiques, un juriste musulman utilise les différentes sources de la loi. Les plus connues d'entre elles sont le Coran, la Sunnah, le consensus d'opinion, et la raison. Nous nous proposons de les expliquer ci-après.

L'Islam étant une religion divine, la révélation est la base de son système légal. C'est pourquoi chaque loi doit avoir une sanction divine.

Les régies de loi et les autres détails de la connaissance ont été révélés par Allah au Saint Prophète, lequel les a communiqués textuellement aux gens. La collection de ces révélations a été appelée le "Coran". En outre grâce à la connaissance divine dont il était doté, le Prophète a mis en évidence les enseignements islamiques, où il a expliqué et développé ce qui était contenu dans le Coran. Mais, malgré cela, il était très attentif à ne rien dire qui aurait pu ne pas avoir l'approbation divine

«Il ne parle pas selon ses passions». Sourate al-Najm, 53: 3.

Bien sûr, une Guidance divine spéciale le dirigeait toujours dans le Droit Chemin.

En outre, Allah nous a expressément enjoint l'obéissance à Son Prophète. C'est pourquoi les injonctions émises par le Prophète sont aussi obligatoires que les Commandements d'Allah.

Les Imams désignés et nommés par la Volonté d'Allah, bien qu'ils n'aient apporté aucune religion nouvelle, étaient décrits par le Saint Prophète comme étant les interprètes de la Loi divine et des règles de conduite islamique. Ils ont reçu la connaissance dont ils ont été dotés soit du Prophète soit par une Faveur spéciale d'Allah. C'est pourquoi ce qu'ils ont dit fait certainement autorité.

Vu la pureté et l'infailibilité, ainsi que d'autres preuves déterminées, du Prophète et des Imams, non seulement leurs actions font autorité, mais celles menées par d'autres font elles aussi autorité et peuvent être citées à l'appui d'une Règle divine, dès lors qu'elles sont approuvées et appuyées par eux.

C'est pourquoi les dires et les actions du Prophète et des Imams constituent une source précieuse de la

connaissance des enseignements de l'Islam. Cette source qu'on appelle la "Sunnah" ou "Çirât" fait autorité en seconde position, après le Coran.

L'autorité du Coran

Le Coran existera toujours sous sa forme originelle. Grâce aux précautions prises par le Saint Prophète, et à la surveillance étroite des Musulmans, et à leur coopération, il est resté à l'abri de toute altération. Donc, tout ce qu'il contient a été sans aucun doute révélé par Allah au Prophète de l'Islam. Le fait qu'il est une source légitime de la loi est incontestable.

Mais pour tirer des conclusions des versets coraniques, il est nécessaire d'effectuer une étude spéciale de ces versets. Avoir accès à tous les contenus du Coran n'est pas à la portée de n'importe quelle personne. Pour interpréter les versets coraniques et les comparer il faut garder présent à l'esprit toutes les explications données dans la Sunnah en matière de spécialisation. Toutefois, il ne faut pas oublier que le Coran est un Livre de guidance claire, et que tous ceux qui connaissent sa langue peuvent en bénéficier directement. Les autres peuvent y avoir accès à travers des traductions. Tout le monde peut être guidé par sa lumière. Seule la déduction juridique – dans toutes ses dimensions et limites – exige une spécialisation dans la compréhension du Coran et de la Sunnah.

L'utilisation de la Sunnah

Il y a, dans le cas de la Sunnah, un double problème. Tout d'abord nous devons passer les traditions au crible afin de voir lesquelles d'entre elles peuvent être acceptées comme authentiques. Nous devons ensuite examiner leur vraie signification.

Il ne fait pas de doute qu'à travers l'histoire beaucoup de hadiths ont été inventés et attribués faussement au Saint Prophète ou à un Imam. Il y a beaucoup d'autres traditions dont le texte a été d'une façon ou d'une autre à cause de négligences ou de défaillances de mémoire du transmetteur de la tradition.

Donc, il est nécessaire de s'assurer de l'authenticité de chaque récit (hadith), ce qui nécessite en soi une compétence spéciale et une connaissance large de la personnalité du transmetteur et des chaînes des transmetteurs.

S'il est établi que le récit est authentique, la question de sa vraie signification et de son vrai sens se pose alors. Il faut, à cet égard, rassembler tous les récits concernés, qui sont parfois discordants, et étudier leur arrière-plan historique et leur langage spécial.

Ainsi, la compréhension de la Sunnah exige, elle aussi, une spécialisation dans différents domaines.

Le consensus d'opinion

Parfois le consensus d'opinion (*ijmā'*) est considéré comme une autre source de la loi, après le Coran et la Sunnah. Cela signifie que si le juriste admet une opinion, nous devons agir conformément à elle, même si nous ne trouvons rien qui la corrobore dans le Coran et la Sunnah.

Les juristes chiites soutiennent que si une autorité quelconque est fondée sur une stipulation de la loi, mentionnée dans le Coran ou dans la Sunnah, la question du consensus d'opinion ne se pose pas, car le texte doit toujours primer sur le consensus. Mais s'il n'y a aucune autorité et que cependant les juristes ont exprimé une opinion, nous devons considérer cette opinion comme faisant autorité, présumant que les juristes doivent avoir une certaine autorité à l'appui de leur opinion, bien que nous ne puissions pas la trouver nous-mêmes. De cette façon, la validité d'une stipulation de loi, même dans de tels cas, est effectivement fondée sur une autorité de la Sunnah inconnue de nous.

La raison

La raison joue un rôle fondamental dans l' "*ijtihad*". Son rôle d'assurer les statuts islamiques a une telle importance qu'on dit que la raison et la loi islamique sont inséparables. Il y a une maxime selon laquelle:

"Tout jugement prononcé par la raison trouve son pareil prononcé par la loi islamique, et tout jugement prononcé par la loi islamique trouve son pareil prononcé par la raison".

Nous avons vu, lorsque nous traitons de la question du Coran et de la Sunnah, que la déduction des règles de loi islamiques à partir de ces deux sources exige une spécialisation, et qu'elle doit être exécutée selon certaines règles et certains critères. La pensée et la raison doivent être appliquées à tous les stades de la déduction juridique. D'une façon ou d'une autre, la raison doit être utilisée lorsqu'on limite l'application de la loi, ou qu'on donne la préférence à un récit plutôt qu'à un autre, ou qu'on étend l'application de la loi à d'autres cas en se fondant sur la généralité de sa cause effective.

Ceci est le cas concernant des questions qui nous sont transmises par les versets coraniques ou les traditions. Mais il y a des sujets qui ne sont pas traités expressément par le Coran et la Sunnah. Nous savons que l'Islam est une religion universelle et éternelle. Donc, que devons-nous faire concernant ces questions qui se posent partout et à tout moment? Dans de tels cas, le droit canon islamique a certains principes et certaines règles générales dont l'application dans le cadre des contenus du Coran et de la Sunnah peut conduire à la résolution des problèmes et des nouvelles questions qui se posent. C'est là l'un des stades les plus difficiles de la déduction jurisprudentielle.

Ces principes peuvent soit dériver directement des analyses religieuses et être utilisés seulement sous la direction de la raison, soit être fondamentalement des axiomes qu'on applique à la déduction jurisprudentielle des lois islamiques.

Le rôle de la raison dans la détermination des principes religieux

Nous savons déjà que l'Islam veut que les gens pensent pour eux-mêmes, et qu'ils acceptent ce qui est juste. Il ne veut pas qu'ils ferment les yeux et les oreilles, ni ne cherche à leur imposer des décisions préalablement prises.

C'est pourquoi l'utilisation de la raison et de la faculté de penser est l'un des principes préliminaires de la cosmologie islamique.

Nous devons nous assurer de la vérité, et arriver aux croyances fondamentales de l'Islam avec l'aide de la raison, de la pensée, de l'inférence et de la logique.

Nous savons que, pour autant qu'il s'agisse des fondements de la religion, il n'est pas permis de suivre quiconque aveuglément. Notre croyance à ces fondements doit reposer sur notre raisonnement et notre foi. Bien sûr, il n'y a pas de mal à ce que nous utilisions le matériau fourni par la révélation pour pousser plus avant nos idées. Par exemple, nous pouvons profiter de ce que le Coran dit sur Allah pour former notre croyance en Lui. Nous pouvons d'une façon similaire nous assurer de la vérité de la révélation en réfléchissant à sa sublimité, son excellence et à la perfection de ses enseignements. Ce faisant, nous pouvons arriver à la conclusion qu'elle émane vraiment d'Allah.

Le rôle de la raison dans la découverte de l'inimitabilité du Coran

C'est un fait que l'inimitabilité du Coran est implicite dans le Coran lui-même, et qu'on peut la découvrir en y réfléchissant. Le style frappant du Coran, ses expressions et sa façon d'une part, sa solidité, son étendue et ses enseignements précieux d'autre part, prouvent qu'il est un phénomène divin et non le produit d'un effort humain. Et lorsque nous tenons compte du fait que le Prophète n'avait reçu aucun enseignement formel ou informel pendant les quarante premières années de sa vie, et que devenu subitement Prophète, il a présenté des versets, non seulement inégalables par leur style et leur composition, mais dont le contenu était sublime et étonnant, nous ne pouvons plus avoir le moindre doute quant au fait que ce Livre a été révélé par Allah.

L'étude du Coran et des circonstances dans lesquelles il a été révélé nous indique clairement qu'il est la Parole d'Allah.

La philosophie des statuts légaux

Tous les actes que l'Islam nous a ordonné d'accomplir ont une certaine utilité, et tous les actes dont il nous a demandé de nous abstenir présentent un quelconque désavantage. Il n'y a aucune injonction islamique qui soit dépourvue d'une raison valable qui la justifie. Par exemple les choses buvables et mangeables, les relations légales, etc... ont certains avantages ou désavantages qui leur sont inhérents et ce, qu'il y ait ou non des lois les concernant. Les Commandements Divins sont fondés sur ces mêmes

avantages et désavantages.

Par exemple, les boissons alcooliques et les stupéfiants sont nuisibles, indépendamment de ce que la loi islamique en dit. De la même façon, l'usure est un piège utilisé pour une exploitation économique. L'adoration d'Allah est purificatrice et fortifiante. Si les boissons alcooliques et l'usure sont interdites, c'est parce qu'elles sont nuisibles. Si les prières ont été prescrites obligatoirement, c'est à cause de leur effet bénéfique pour les êtres humains.

Donc les statuts légaux islamiques sont fondés sur des avantages et des désavantages qui sont dans une certaine mesure perceptible grâce à la connaissance et à l'expérience, et c'est pourquoi il n'est pas interdit de faire des recherches sur l'avantage de la philosophie de n'importe quel statut. Il y a de nombreux hadiths qui expliquent les raisons et la philosophie de beaucoup d'injonctions religieuses. De tels hadiths ont été colligés par plusieurs auteurs dans leurs livres publiés sous la rubrique de "La philosophie de la loi islamique" qu'on appelle en termes islamiques "*Uçûl al-Charâ'i*".

Même dans le Coran, nous constatons à plusieurs reprises qu'Allah, lorsqu'IL énonce une Loi, laisse deviner son avantage et son effet. Par exemple, les prières y ont été décrites comme étant un moyen de prévention contre les actes indécents, et le jeûne comme étant une impulsion vers la piété.

Maintenant la question qui se pose est de savoir si nous pouvons étendre une règle à d'autres cas similaires lorsque nous savons quelle est sa vraie raison d'être, c'est-à-dire les avantages et les désavantages sur lesquels elle est fondée. Nous pouvons le faire seulement si la cause est expressément indiquée dans le Coran ou dans la Sunnah. Mais si nous ne connaissons que partiellement les considérations sur lesquelles une disposition est fondée, ou si nous n'avons qu'une conjecture à son propos, nous n'avons pas le droit d'interpréter un texte selon notre idée personnelle sur la base de la loi divine. Il ne nous est pas permis d'utiliser une analogie défectueuse dans un raisonnement jurisprudentiel, ni d'inventer une cause extensible d'un statut islamique légal.

Le développement de la loi islamique ne signifie pas l'utilisation de l'opinion personnelle dans la déduction jurisprudentielle, pas plus que le grand rôle de la raison et de la pensée dans la déduction d'injonctions religieuses ne justifie l'introduction de la fantaisie personnelle dans la sphère de la loi islamique.

Le lien entre l'ijtihâd et la finalité de l'Islam

Nous avons suffisamment de preuves dans le Coran et dans la Sunnah pour montrer que l'Islam est la dernière religion révélée. Lorsque nous discutons des caractéristiques de l' "Ère de la Réapparition", nous avons remarqué qu'elle sera la période de la victoire finale du droit, de la justice et de la suprématie totale du système social islamique.

Maintenant, nous nous proposons d'étudier quelques aspects de l'Islam qui corroborent sa finalité.

1. Contrairement aux livres des autres religions, le Coran, qui est plein de connaissance et de statuts légaux, demeure à l'abri de toute altération. La profondeur et les dimensions de cette réserve intellectuelle et spirituelle divine de guidance est incomparable.

Concernant le Coran le Saint Prophète a dit:

«Il est beau extérieurement est profond intérieurement. Chacun de ses versets a un grain intérieur et ce grain contient un autre grain. Sa splendeur ne ternira jamais ».

Lorsqu'on a demandé à l'Imam al-Çâdiq (P): «Pourquoi le Coran semble-t-il toujours aussi neuf et aussi frais bien qu'on le lise et qu'on l'apprenne d'innombrables fois?» Il a répondu : «Il n'a pas été révélé pour une époque donnée ni pour un peuple donné. Aussi restera-t-il frais à toutes les époques, et paraîtra-t-il glorieux à chaque peuple ».

2. Nous possédons les riches sources de la Sunnah et de la Sîrah, auxquelles nous nous sommes référés antérieurement. Elles contiennent le récit de l'histoire et de la vie du Prophète de l'Islam et des Imams. Il n'existe aucun enregistrement semblable de la vie d'aucun autre prophète dans le passé. Il y a, spécialement sur la vie du Saint Prophète, des centaines de livres dans lesquels ont été enregistrés les moindres détails de sa vie personnelle et familiale. Le fait que certains de ces livres aient été compilés peu de temps après l'époque du Saint Prophète renforce leur crédibilité. L'existence d'un tel enregistrement de la vie de son dirigeant est nécessaire pour un mouvement vivant et éternel.

3. La doctrine de l' "*ijtihad*", que nous avons décrite en détail, satisfait à toutes les exigences des nouveaux problèmes, et laisse ouverte la voie devant le développement de l'Islam et de ses enseignements. Elle conserve la pureté et le caractère originel de la religion, tout en la gardant fraîche et en mouvement.

4. L'introduction de la raison dans la sphère des enseignements religieux contribue au progrès de la pensée vers la découverte des aspects de la religion jusqu'ici inconnus.

En même temps, l'existence de règles générales, légales et intellectuelles, et de principes qui s'y rapportent, facilite le travail de recherche jurisprudentielle.

Tous ces aspects préservent la position de l'Islam comme une religion éternelle, universelle et omniprésente.